

2. Gouvernement d'entreprise - Rapport du Président

Code de gouvernement d'entreprise	54
Conseil d'administration	54
La direction générale.....	71
Procédures de contrôle interne mises en place par la société Rallye	82
Contrôle des comptes	86
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société Rallye	87

La présente partie du Document de référence regroupe l'ensemble des dispositions du rapport établi par le Président du Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, lequel intègre les principes et règles de gouvernance appliqués au sein du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

■ La partie du Rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction générale, ainsi que sur les modalités de détermination de la rémunération et des avantages alloués aux mandataires sociaux, a été élaborée sur la base des recommandations du Code AFEP/MEDEF révisé en novembre 2015 et de l'AMF ainsi que celles figurant dans le « Guide d'application du Code du Haut Comité des sociétés cotées » paru en décembre 2015.

■ La partie du Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques a été établie à partir des différents travaux réalisés par les services en charge du contrôle interne de la société Rallye, sur la base du référentiel « COSO » (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*), reconnu sur le plan international et compatible avec les recommandations de l'AFEP et du MEDEF.

Le rapport a été examiné par le Comité des nominations et des rémunérations et par le Comité d'audit puis approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 8 mars 2016. Il a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

Code de gouvernement d'entreprise

Dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la Société, le Conseil d'administration se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP/MEDEF révisé de novembre 2015, la Société applique l'ensemble des recommandations du Code AFEP/MEDEF ainsi que celles figurant dans le « Guide d'application du Code du Haut Comité des sociétés cotées » paru en décembre 2015.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société est demeurée très attentive à la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et a veillé à leur renforcement.

La nomination d'une administratrice indépendante lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2015 et sa désignation en qualité de membre du Comité des nominations et des rémunérations composé ainsi de deux tiers de membres indépendants ont participé de ce renforcement.

Conseil d'administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est, au 8 mars 2016, date d'arrêt des comptes de l'exercice 2015, composé de onze administrateurs :

- Monsieur Jean-Charles Naouri, Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Philippe Charrier ⁽¹⁾ ;
- Monsieur Jean Chodron de Courcel ⁽¹⁾ ;
- Monsieur Jacques Dumas ;
- Madame Catherine Fulconis ⁽¹⁾ ;
- Monsieur Jean-Marie Grisard, représentant de la société Finatis ;
- Madame Sophie Guieysse ⁽¹⁾ ;
- Monsieur Didier Lévêque, représentant de la société Foncière Euris ;
- Madame Odile Muracciole, représentant de la société Saris ;
- Monsieur Gabriel Naouri, représentant de la société Euris ;
- Monsieur Christian Paillot ⁽¹⁾ ;
- Censeur, Monsieur André Crestey.

Le Conseil comprend ainsi cinq administrateurs indépendants (supérieur à 45 %) et six représentants de l'actionnaire majoritaire. Les administratrices, au nombre de 3, représentent 27 %.

La composition du Conseil d'administration a été modifiée au cours de l'exercice 2015 suite à la nomination par l'Assemblée générale du 19 mai 2015 de Madame Sophie Guieysse en qualité d'administratrice, laquelle a été également désignée membre du Comité des nominations et des rémunérations.

Les administrateurs sont choisis pour leur expérience, la diversité de leurs expériences et leur complémentarité.

Le Conseil d'administration veille à l'équilibre de sa composition et celle de ses comités notamment au regard de la présence des femmes, de la représentation des membres indépendants et de la diversité des compétences.

Dans ce cadre, le Comité des nominations et des rémunérations procède annuellement à l'examen de la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés, dont il évalue périodiquement la taille et la structure, et communique au Conseil d'administration ses conclusions et recommandations.

Le Comité des nominations et des rémunérations a en particulier apprécié la composition du Conseil d'administration au regard des éléments suivants :

Durée des mandats

Le mandat d'une durée d'un an de l'ensemble des administrateurs arrive à échéance lors de l'Assemblée générale du 18 mai 2016.

(1) Administrateurs indépendants.

Représentation des administrateurs indépendants

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

Le Comité des nominations et des rémunérations a procédé à l'analyse de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation proposés à cet effet par le Code de l'AFEP/MEDEF détaillés dans le tableau ci-après. Il a présenté ses conclusions au Conseil d'administration du 8 mars 2016.

Tableau synthétique d'analyse de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance du Code AFEP/MEDEF

Critères d'indépendance du Code AFEP/MEDEF	Ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de la société mère ou d'une société qu'elle contrôle et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes	Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société	Ne pas être client fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes	Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans
Administrateurs indépendants						
Philippe Charrier	O	O	O	O	O	O
Jean Chodron de Courcel	O	O	O	O	O	O
Catherine Fulconis	O	O	O	O	O	O
Sophie Guieysse	O ⁽¹⁾	O	O	O	O	O
Christian Paillot	O	O	O	O	O	O
Administrateurs non indépendants						
Jacques Dumas	N					N
Jean-Marie Grisard, représentant de la société Finatis	N					N
Didier Lévêque, représentant de la société Foncière Euris	N					
Odile Muracciole, représentant de la société Saris	N					
Jean-Charles Naouri	N					N
Gabriel Naouri, représentant de la société Euris	N			N		

(1) Madame Sophie Guieysse, antérieurement administratrice de la société Groupe GO Sport du 4 avril 2011 jusqu'au 17 avril 2015 soit durant moins de 12 ans et n'ayant jamais exercé de fonction exécutive au sein de la société Groupe GO Sport, ni d'aucune autre société du Groupe consolidé à la qualité de membre indépendant puisque la situation passée de Madame Sophie Guieysse ne crée aucun risque sérieux de conflit d'intérêts.

NB : La non-conformité aux critères est identifiée par « N » et la conformité par « O ».

Le Comité a constaté que Monsieur Christian Paillot, nommé le 15 avril 2004 a atteint, avant l'Assemblée générale, la durée maximale de 12 ans d'exercice de ses fonctions d'administrateurs telle que prévue par le Code AFEP/MEDEF.

Le Comité a noté qu'aucun des administrateurs indépendants n'entretenait de relations d'affaires avec la Société ou l'une des sociétés du Groupe.

La présence des femmes

Le Conseil comprend trois administratrices (27 %).

À ce titre, le Comité des nominations et des rémunérations a poursuivi la procédure de sélection d'administratrices afin d'atteindre dès l'Assemblée générale de 2016 le seuil de 40 % préconisé par le Code AFEP/MEDEF et la loi.

Cumul des mandats d'administrateurs

Aucun administrateur dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée générale du 18 mai 2016 n'est en situation de cumul de mandat au regard de la loi et du Code AFEP/MEDEF.

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, le dirigeant mandataire social doit recueillir l'avis du Conseil d'administration avant d'accepter un mandat dans une société cotée.

Censeur

Les statuts de la Société prévoient la faculté de nommer un ou plusieurs censeurs choisis parmi les actionnaires. Nommés pour une durée d'un an, ils assistent aux réunions du Conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

Représentants des salariés au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration n'est pas visé par les articles L. 225-23 (administrateurs élus par les salariés actionnaires représentant plus de 3 % du capital) et L. 225-27 (administrateurs élus en vertu de dispositions statutaires mis en place par la Société) du Code de commerce.

L'application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-27-1 issues de la loi du 17 août 2015 prévoyant la nomination d'administrateurs salariés, avec voix délibératives au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2017, fera l'objet d'un examen spécifique par le Comité des nominations et des rémunérations à l'effet de formuler sa recommandation au Conseil d'administration.

Proposition de composition du Conseil d'administration soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 18 mai 2016

Tenant compte de ces différents éléments, en particulier concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes et des membres indépendants, le Conseil d'administration a décidé, suivant l'avis du Comité des nominations et des rémunérations, de réduire le nombre d'administrateurs de 11 à 10 et de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale :

- le renouvellement des mandats de Mesdames Catherine Fulconis et Sophie Guieysse, de Messieurs Jean-Charles Naouri, Philippe Charrier, Jean Chodron de Courcel, Jacques Dumas, et des sociétés Euris représentée par Monsieur Gabriel Naouri, Saris, représentée par Madame Odile Muracciole, Foncière Euris, représentée par Monsieur Didier Lévêque ainsi que de la société Finatis dont le mandat de représentant permanent est confié à Madame Virginie Grin ;
- la nomination en qualité de censeurs, de Monsieur Jean-Marie Grisard, en remplacement de Monsieur André Crestey, et de Monsieur Christian Paillet, dont le mandat d'administrateur ne sera pas soumis à renouvellement.

Ainsi à l'issue de l'Assemblée générale du 18 mai 2016, le Conseil pourrait être désormais composé de 10 membres dont quatre administratrices et quatre membres indépendants (40 %). Il comprendrait également deux censeurs.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du Conseil et les chartes des comités spécialisés institués en son sein.

Modalités d'organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Depuis le 28 février 2013, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont dissociées.

Monsieur Didier Carlier assume les fonctions de Directeur général et Monsieur Franck Hattab celles de Directeur général délégué. Monsieur Jean-Charles Naouri est Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 18 mai 2016 sera appelé à se prononcer sur le maintien de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de la Direction générale et ainsi sur le renouvellement des mandats de Président du Conseil d'administration de Monsieur Jean-Charles Naouri, de Directeur général de Monsieur Didier Carlier et de Directeur général délégué de Monsieur Franck Hattab.

| Pouvoirs du Président du Conseil d'administration

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

À cet égard, il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

| Le règlement intérieur du Conseil d'administration

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en décembre 2003 et modifié pour la dernière fois par le Conseil d'administration du 13 mai 2014. Il regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société. Il intègre les principes de « gouvernement d'entreprise » dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations. Il mentionne les limitations de pouvoirs de la Direction générale.

Le règlement fixe les règles de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société.

Il rappelle l'inscription des administrateurs sur la liste des initiés permanents établie par la Société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux et les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des « liens personnels étroits » et les personnes assimilées, lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du Conseil d'administration.

Il précise les modalités et conditions de réunions et de délibérations et permet en particulier la participation des administrateurs aux séances du Conseil par visioconférence et par tout autre moyen de télécommunication.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration peut être consulté sur le site de la Société : <http://www.rallye.fr>.

| Information des administrateurs

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration, sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du Conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, la Direction générale communique régulièrement au Conseil d'administration un état sur l'évolution de l'activité de la Société et de ses principales filiales ainsi que sur la situation de l'endettement et des lignes de crédit dont dispose la Société.

Lors de son entrée en fonction, l'administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; il peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Des entretiens avec les principaux responsables de la Société et des sociétés du Groupe sont également organisés.

La Direction générale et le Directeur financier et le secrétariat du conseil sont à la disposition des administrateurs pour fournir toute information ou explication pertinente.

Entre les séances du Conseil, les administrateurs reçoivent toute information importante concernant la Société et le Groupe ou à l'occasion d'événements les affectant de manière significative.

Le Conseil d'administration examine par ailleurs, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Le Directeur général communique au Conseil d'administration au moins une fois par trimestre un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Attributions et mission du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède également à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion de la Société. Il examine également en vue de son approbation le Rapport du Président. Il détermine le mode d'exercice unifié ou dissocié de la Direction générale et dans ce cadre nomme son Président, le Directeur général et le Directeur général délégué dont il fixe la rémunération. Il procède aux attributions d'options de souscription et d'actions gratuites. Il est appelé à délibérer annuellement sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale des hommes et des femmes.

Sont également soumises à son autorisation préalable dans le cadre de la limitation des pouvoirs de la Direction générale, certaines opérations de gestion significatives en raison de leur nature et/ou de leur montant.

Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'année 2015, le Conseil d'administration s'est réuni six fois. Le taux de participation des administrateurs au cours de ces réunions s'est élevé à 100 %.

Arrêté des comptes - Activité de la Société et de ses filiales

Le Conseil d'administration a examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les comptes du premier semestre 2015 ainsi que les documents prévisionnels de gestion de la Société.

Il a arrêté les rapports et le texte des résolutions soumis à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2015. Il a également pris connaissance chaque trimestre de l'activité du Groupe et de ses effectifs ainsi que de l'endettement et des financements disponibles de la Société.

Le Conseil d'administration a approuvé différentes opérations soumises à son autorisation notamment l'octroi de cautions et garanties d'engagements souscrits par des filiales de la Société lors de la mise en place d'opérations financières et immobilières. Il a également examiné les lignes de crédit mises en place par la Société et ses filiales du périmètre holding.

Le Conseil d'administration a délibéré sur la politique d'égalité professionnelle hommes/femmes au sein de la Société.

Le conseil a également été informé de l'opération de regroupement des activités en Amérique latine du groupe Casino ainsi que de son plan de cession d'actifs.

Le conseil a bénéficié d'une présentation spécifique concernant le portefeuille d'investissements financiers et immobiliers de la Société dont il a été également saisi régulièrement de l'évolution.

Le Conseil d'administration a, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, examiné les conventions réglementées conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie.

Rémunérations

Le Conseil d'administration a déterminé les rémunérations fixe 2015 et variable 2014 de Monsieur Didier Carlier, Directeur général, et celles de Monsieur Franck Hattab, Directeur général délégué. Il a fixé également les modalités de détermination de leur rémunération variable 2015, étant précisé que le Président du Conseil d'administration ne perçoit au titre de ces fonctions aucune rémunération fixe ou variable.

Le Conseil d'administration a également déterminé les conditions d'attribution au Directeur général et au Directeur général délégué d'une prime différée et conditionnelle.

Il a examiné les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs, du censeur et des membres des comités techniques. Il a décidé l'attribution d'actions gratuites, sous conditions de présence et de performance, aux cadres et salariés de la Société et des sociétés liées.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a procédé à l'examen annuel des conclusions du Comité des nominations et des rémunérations sur la situation de la Société au regard de l'application des principes de gouvernement d'entreprise et plus particulièrement concernant la composition et l'organisation du Conseil et des Comités spécialisés, l'indépendance des administrateurs et la présence des femmes dans le cadre du renouvellement des mandats des administrateurs arrivés à échéance lors de l'Assemblée générale tenue le 19 mai 2015.

À ce titre, il a proposé à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires la nomination d'une nouvelle administratrice indépendante.

Dans le cadre des renouvellements des mandats du Directeur général et du Directeur général délégué, le Conseil d'administration a maintenu la limitation des pouvoirs de la Direction générale et renouvelé les autorisations annuelles spécifiques visant notamment les emprunts, les lignes de crédit, les autres contrats de financement, les avances de trésorerie, les cautions, avals et garanties, les opérations sur actions, les valeurs mobilières ou produits dérivés et les émissions obligataires.

Le Conseil d'administration a approuvé le Rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités qui sont détaillés ci-après.

Comités spécialisés du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités spécialisés : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Les comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des Comités sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de chaque Comité.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et le Directeur général délégué ne sont membres d'aucun Comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des Comités ont été définies par le Conseil d'administration lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur complété d'une charte spécifique à chacun d'entre eux.

Le Comité d'audit

| Composition

Le Comité d'audit est composé de trois membres dont deux sont indépendants (deux tiers), Messieurs Philippe Charrier, Président, et Christian Paillot ainsi que Monsieur Gabriel Naouri, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Tous les membres du Comité d'audit exercent ou ont exercé des fonctions de dirigeants ou de direction d'entreprise et disposent à ce titre de la compétence financière ou comptable visée par l'article L. 823-19 du Code de commerce.

| Missions

Le Comité d'audit apporte son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques.

À ce titre et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, il assure, sous la responsabilité du Conseil d'administration, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Concernant l'audit des comptes annuels et semestriels, la Société veille à réunir le Comité d'audit deux jours au minimum avant le Conseil d'administration appelé à les arrêter.

Ainsi, il est notamment chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.

Le Comité d'audit est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques de gestion, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion.

| Activité en 2015

Au cours de l'exercice 2015, le Comité d'audit s'est réuni deux fois, la totalité des membres étant présents à chaque réunion.

Lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance du Rapport d'analyse des Commissaires aux comptes comportant notamment une revue d'ensemble des opérations de consolidation et des comptes de la Société. Le Comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que des évolutions juridiques et comptables applicables. Il a eu communication du plan d'audit et des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2015.

Le Comité a examiné la note de la Direction financière et comptable sur les risques et les engagements hors-bilan, et les documents de prévention de la société Rallye ainsi que le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'audit a examiné les conventions réglementées conclues au cours des exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Le Comité a eu communication des conclusions des travaux des Commissaires aux comptes sur les procédures relatives au traitement et à l'élaboration de l'information comptable et financière.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

Le Comité des nominations et des rémunérations

| Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres dont deux indépendants : Monsieur Jean Chodron de Courcel, Président, Madame Sophie Guieysse ainsi que Monsieur Jacques Dumas, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'administration a vocation à participer aux réunions du Comité à l'effet de présenter ses propositions visant en particulier la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options et d'actions gratuites.

Le Président du Conseil d'administration est associé au processus de sélection des nouveaux administrateurs.

| Missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de Direction générale et la sélection des administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites de la Société. Il procède également, s'il y a lieu, à l'examen des rémunérations accessoires et autres avantages des dirigeants. Il s'assure également de la bonne application des règles de gouvernance d'entreprise et de l'absence de situation de conflits d'intérêts potentiels.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte, venue confirmer ses pouvoirs et attributions s'agissant de la mise en œuvre et de l'organisation de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie en particulier celles issues du règlement intérieur du Conseil d'administration.

| Activité en 2015

Au cours de l'exercice 2015, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni quatre fois, la totalité des membres étant présents à chaque réunion.

Le Comité a procédé à l'examen annuel de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi qu'à la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise conformément au Code AFEP/MEDEF et aux dispositions du règlement intérieur.

Il a examiné la situation de chaque administrateur au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

Le Comité des nominations et des rémunérations a formulé ses recommandations sur la proposition de renouvellement des mandats du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du Directeur général délégué, des administrateurs et du censeur ainsi que sur la composition des comités spécialisés.

Il a mis en œuvre la procédure de sélection d'une nouvelle administratrice et a formulé au Conseil d'administration sa recommandation de nomination.

Le Comité a émis un avis favorable sur les modalités de détermination de la rémunération fixe et variable 2015 du Directeur général et du Directeur général délégué ainsi que sur celles d'une prime conditionnelle et différée.

Le Comité a également été saisi de l'attribution d'actions gratuites aux cadres et salariés de la Société et des sociétés liées, ainsi que des modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration, au censeur et aux membres des comités spécialisés.

Le Comité a examiné, dans le cadre des recommandations du Code AFEP/MEDEF relatives au vote consultatif des actionnaires, les éléments de rémunérations dus ou attribués au Président, au Directeur général et au Directeur général délégué. Le Comité a revu la politique d'égalité professionnelle des hommes et des femmes dont il a rendu compte au Conseil d'administration.

Il a examiné le Rapport du Président sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que les informations concernant la gouvernance d'entreprise mentionnées dans le rapport de gestion.

Le Comité a formulé, lors du renouvellement des mandats du Directeur général et du Directeur général délégué, ses recommandations sur le maintien de la limitation des pouvoirs de la Direction générale ainsi que sur les autorisations spécifiques annuelles qui lui ont été consenties.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux du Comité des nominations et des rémunérations.

Évaluation des conditions de fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise, le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du Conseil d'administration, confiée au Comité des nominations et des rémunérations, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

La dernière évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil a été mise en œuvre au cours du dernier trimestre 2013, par voie de réponse à un questionnaire adressé à chaque administrateur.

Il est ressorti des appréciations et observations faites par les membres du Conseil d'administration que l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration demeuraient satisfaisants au regard de la bonne gouvernance d'entreprise. Les administrateurs avaient formulé le souhait d'un accroissement de la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration et d'une communication régulière sur le processus de cession des actifs financiers. La prochaine évaluation du Conseil d'administration sera mise en œuvre par le Comité des nominations et des rémunérations au cours du quatrième trimestre 2016.

FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. Administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé à l'Assemblée générale

Monsieur Jean Charles Naouri		
Date de naissance : 8 mars 1949, 67 ans.		
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris		
Biographie		
Ancien élève de l'École Normale Supérieure (Sciences), de l'Université de Harvard et de l'École Nationale d'Administration, Monsieur Jean Charles Naouri, Inspecteur général des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé Directeur de cabinet du ministre des Affaires Sociales, de la Solidarité nationale en 1982, puis du ministre de l'Économie et des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris laquelle devient l'actionnaire de contrôle de Rallye à partir de 1991 puis de Casino en 1998. Monsieur Jean-Charles Naouri exerce les fonctions de Président-Directeur général de Casino depuis mars 2005.		
Fonctions principales exécutives		
Président-Directeur général de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ; Président de la société Euris.		
Mandats et fonctions exercés au sein de la Société		
Mandat/Fonction	Date de 1^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	25 octobre 1993	AGO du 18 mai 2016
Président du Conseil d'administration	2 avril 1998	AGO du 18 mai 2016
Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016		
Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris	
<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>President and Director of the Board of Directors</i> de Companhia Brasileira de Distribuição (société cotée – Brésil) ; ■ Président-Directeur général de la société Casino Finance ; ■ Vice-Président de la Fondation d'Entreprise Casino ; ■ Président de la Fondation Euris. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de la société Fimalac (société cotée) ; ■ Membre du conseil consultatif de la Banque de France ; ■ Président de l'association « Promotion des talents » ; ■ Président d'honneur et administrateur de l'Institut de l'École Normale Supérieure. 	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)		
Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur général, puis Président du Conseil d'administration, puis Président du Conseil de surveillance et membre du Conseil de surveillance de Monoprix ; ■ Directeur général de la société Rallye (société cotée) ; ■ <i>Chairman and Director</i> de CNova NV. (société cotée – Pays-Bas) ; ■ <i>President and Director of the Board of Directors</i> de Wilkes Participações (Brésil) ; ■ Gérant de la SCI Penthièvre Neuilly ; ■ Président du Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Casino ; 	Néant	
Nombre d'actions Rallye détenues : 369.		

Monsieur Philippe Charrier		
Date de naissance : 2 août 1954, 61 ans.		
Adresse professionnelle : 111, rue Henri Barbusse - 95100 Argenteuil		
Biographie		
Monsieur Philippe Charrier est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et titulaire d'un DECS. Il est entré au département des Finances du groupe Procter & Gamble en 1978 où il a réalisé la majeure partie de sa carrière en tant que Directeur des Finances France, Directeur du Marketing France, Directeur général Maroc puis Président-Directeur général en France jusqu'en 2006. Il a été Vice-Président et Directeur général d'Oenobiol de 2006 à 2010. De janvier 2011 à mars 2016, il a été tout d'abord président de Labco SAS avant d'être nommé Directeur Général de Labco SA en janvier 2012, puis Président du Conseil d'Administration de Synlab Limited de septembre 2015 à mars 2016. Depuis le 1 ^{er} avril 2016 il est président directeur général de la société Alphident.		
Fonction principale		
Président-Directeur général de la société Alphident.		
Mandats et fonctions exercés au sein de la Société		
Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	3 juin 2009	AGO du 18 mai 2016
Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016		
Hors groupe Rallye		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de la société Labco ; ■ Administrateur et Chairman de la société Synlab Limited (UK) ■ Président du Conseil d'administration de la société Dental Emco ; ■ Administrateur de la société Lafarge (société cotée) ; ■ Membre fondateur du Club Entreprise et handicap ; ■ Administrateur UNAFAM National ; ■ Fondateur et Président du Clubhouse France. 		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Vice-Président, Directeur général des Laboratoires Oenobiol ; ■ Administrateur de la Fondation Nestlé pour la Nutrition ; ■ Président UNAFAM National. 		
Nombre d'actions Rallye détenues : 1 363		

Monsieur Jean Chodron de Courcel		
Date de naissance : 14 mai 1955, 61 ans.		
Biographie		
Monsieur Jean Chodron de Courcel est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'École Nationale d'Administration. Après avoir occupé différents postes au sein de l'Administration et de cabinets ministériels, Monsieur Jean Chodron de Courcel a rejoint en 1990 la Direction générale du groupe Schneider, dont il a été Directeur financier de 1991 à 1995, puis, en 1997 la Direction générale du groupe Crédit Agricole Indosuez. De 1995 à 1997, il a été Directeur adjoint du cabinet du Premier ministre, Monsieur Alain Juppé. Il a été Directeur général délégué du groupe Penauille Polyservices SA. De 2008 à 2012, il a exercé les fonctions de <i>Senior Advisor</i> puis celles de <i>Vice Chairman Europe</i> au sein de Canaccord Genuity Hawkpoint. Depuis 2013, il est Gérant de Semper Consulting.		
Fonction principale exécutive		
Gérant de Semper Consulting.		
Mandats et fonctions exercés au sein de la Société		
Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	9 juin 2004	AGO du 18 mai 2016
Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016		
Hors groupe Rallye		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Gérant de Semper Consulting. 		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)		
Hors groupe Rallye		
<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Senior Advisor</i> de Canaccord Genuity Hawkpoint ; ■ <i>Vice Chairman Europe</i> de Canaccord Genuity Hawkpoint. 		
Nombre d'actions Rallye détenues : 376.		

Monsieur Jacques Dumas		
Date de naissance : 15 mai 1952, 64 ans.		
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris		
Biographie		
Titulaire d'une maîtrise de Droit et ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, Monsieur Jacques Dumas a débuté sa carrière en tant que Juriste puis Directeur administratif au sein de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale – CFAO (1978-1986). Il exerce ensuite les fonctions de Secrétaire général Adjoint du groupe Rallye (1987) puis de Directeur des Affaires juridiques du groupe Euris (1994). Il est actuellement le Directeur général adjoint de la société Euris et Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon.		
Fonctions principales exécutives		
Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;		
Directeur général adjoint de la société Euris.		
Mandats et fonctions exercés au sein de la Société		
Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	19 juillet 1990	AGO du 18 mai 2016
Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016		
Au sein du groupe Rallye/Euris		Hors groupe Rallye/Euris
<ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Comité de surveillance de Monoprix ; ■ Représentant permanent de la société Euris, administrateur de la société Finatis (société cotée) ; ■ Représentant permanent de la société Cobivia au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Gérant des SCI Cognac-Parmentier et Longchamp-Thiers ; ■ Administrateur de la société Mercialys (société cotée).
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)		
Au sein du groupe Rallye/Euris		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Président de la société Green Yellow ; ■ Président et membre du Conseil de surveillance de la société Leader Price Holding ; ■ Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de la société Franprix Holding ; ■ Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de la société Monoprix ; ■ Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil d'administration de la société Monoprix ; ■ Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil de surveillance de la société Monoprix ; ■ Représentant permanent de la société Distribution Casino France au Conseil d'administration de la société Distribution Franprix ; ■ Représentant permanent de la société Matignon Diderot au Conseil d'administration de la société Finatis (société cotée) ; ■ Représentant permanent de la société Messidor SNC au Conseil d'administration de la société Cdiscount ; ■ Représentant permanent de la société Germinal SNC, Présidente de la société Théiadis. ■ Représentant permanent de la société Retail Leader Price Investissement (R.L.P.I.) au Conseil d'administration de la société Clignancourt Discount. 		
Nombre d'actions Rallye détenues : 18 288		

Madame Catherine Fulconis		
Date de naissance : 1 ^{er} septembre 1961, 54 ans.		
Adresse professionnelle : 12-16, rue Auger - 93500 Pantin		
Biographie		
<p>Madame Catherine Fulconis est diplômée de l'École des Hautes Études Commerciale. Elle a débuté sa carrière au sein du groupe l'Oréal en 1985, dans la division Produits de Luxe. Elle y a évolué en occupant successivement différents postes de Direction générale internationale : Directeur Marketing Soins et Maquillage de Lancôme de 1994 à 1998, Directeur général Parfums Lanvin et Paloma Picasso de 1998 à 2000, Directeur général Europe de Kiehl's et Shu Uemura de 2000 à 2003, Directeur général du Développement Stratégique de la division Produits de Luxe de 2003 à 2005, Directeur général de Helena Rubinstein de 2005 à 2006.</p> <p>Madame Catherine Fulconis a rejoint la Maison Hermès en 2006, comme Directeur général et Président du Directoire de Hermès Parfums. Président-Directeur général de Hermès Parfums de 2010 à 2014, Madame Catherine Fulconis est depuis le 2 mars 2015, Directeur général de Hermès Maroquinerie-Sellerie et Président du Conseil d'administration de Hermès Parfums</p>		
Fonction principale exécutive		
Directeur général de Hermès Maroquinerie-Sellerie.		
Mandats et fonctions exercés au sein de la Société		
Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	13 mai 2014	AGO du 18 mai 2016
Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016		
Hors groupe Rallye		
Néant		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)		
Hors groupe Rallye		
<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de l'association CEW (<i>Cosmetic Executive Women</i>). 		
Nombre d'actions Rallye détenues : 450.		

Sophie Guieysse		
Date de naissance : 19 février 1963, 53 ans.		
Biographie		
<p>Madame Sophie Guieysse est diplômée de l'École Polytechnique, de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et du Collège des Ingénieurs. Elle a débuté sa carrière au sein du ministère de l'Équipement où elle a occupé différentes fonctions opérationnelles. De 1993 à 1995, elle a été conseillère technique au sein du cabinet d'Hervé de Charette, ministre du Logement, puis de Jean-Claude Gaudin, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ville et de l'Intégration (1995-1997). En 1997, elle rejoint le groupe LVMH en qualité de responsable développement et organisation, notamment en ressources humaines. En 2000, elle devient Directrice des Ressources Humaines du groupe d'activités LVMH Montres et Joaillerie (France et Suisse) et en 2001 Directrice des Ressources Humaines de Sephora. Elle est nommée directrice des Ressources Humaines du groupe LVMH en 2002. Elle a été de 2005 à 2015 Directrice des Ressources Humaines du groupe Canal+.</p>		
Fonction principale exécutive		
Administratrice indépendante.		
Mandats et fonctions exercés au sein de la Société		
Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	19 mai 2015	AGO du 18 mai 2016
Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016		
Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris	
Néant	Néant	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)		
Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris	
<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la société Groupe GO Sport. 	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la société TVN Group (société polonaise). 	
Nombre d'actions Rallye détenues : 300		

Monsieur Christian Paillot, dont la nomination en qualité de censeur est proposée à l'Assemblée générale du 18 mai 2016

Date de naissance : 9 septembre 1947, 68 ans.

Biographie

Monsieur Christian Paillot a effectué l'essentiel de sa carrière dans l'industrie et la distribution de matériels photographiques, vidéo et de haute-fidélité. Il a ainsi créé et développé les activités françaises des sociétés Akai, Konica et Samsung. De 2010 à 2012, il a été Vice-Président de la Fédération française d'équitation et jusqu'en 2014 membre du bureau de la Fédération équestre internationale et Vice-Président de la Fédération équestre européenne. Il est actuellement Président des sociétés Paillot Equine Consulting Inc., Martina Llc et Celina Llc.

Fonction principale exécutive

Président des sociétés Paillot Equine Consulting Inc., Martina Llc et Celina Llc.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	15 avril 2004	AGO du 18 mai 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Hors groupe Rallye

- Président des sociétés américaines Paillot Equine Consulting Inc., Martina Llc et Celina Llc ;

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Hors groupe Rallye

- Gérant de la société Écurie du Haras de Plaisance
- Gérant de la société SCI Parim ;
- Vice-Président de la Fédération française d'équitation ;
- Membre du bureau de la Fédération équestre internationale ;
- Vice-Président de la Fédération équestre européenne.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1 055.

Société Finatis

Société anonyme au capital de 84 852 900 euros

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

712 039 163 R.C.S. Paris

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	2 juin 1998	AGO du 18 mai 2016

Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016

Au sein du groupe Rallye/Euris

- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations, Foncière Euris et Casino, Guichard-Perrachon (sociétés cotées).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant

Nombre d'actions Rallye détenues : 295.

Représentant permanent : Monsieur Jean-Marie Grisard, dont la nomination en qualité de censeur est proposée à l'Assemblée générale du 18 mai 2016	
Date de naissance : 1 ^{er} mai 1943, 73 ans.	
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75008 Paris	
Biographie	
Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, Monsieur Jean-Marie Grisard a débuté sa carrière dans le groupe minier Peñarroya-Le Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé, en 1982, Directeur financier de Francarep, devenue Paris-Orléans. Il rejoint le groupe Euris en 1988 au poste de Secrétaire général jusqu'en 2008.	
Fonction principale exécutive	
Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée).	
Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016	
Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris
<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de la société Carpinienne de Participations (société cotée) ; ■ Administrateur de la Fondation Euris. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gérant de Fregatinvest ; ■ Membre du Comité directeur et Trésorier-adjoint de l'Association « Promotion des Talents ».
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)	
Au sein du groupe Rallye/Euris	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseiller du Président de la société Euris ; ■ Représentant permanent de la société Maignon Diderot au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ; ■ Administrateur des sociétés Euris North America Corporation - (ENAC), Euris Real Estate Corporation - (EREC), Euristates Inc. et Euris Limited ; 	
Nombre d'actions Rallye détenues : 4 231.	

Représentant permanent de la société Finatis : Madame Virginie Grin, à partir du 18 mai 2016	
Date de naissance : 21 septembre 1967, 48 ans	
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75008 Paris	
Biographie	
Madame Virginie Grin est diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales et titulaire du diplôme d'études comptables et financières. Elle a occupé la fonction de Directeur adjoint de la société Turbo France Tours en 1989 et 1990 puis de Chef de mission senior au sein du cabinet Ernst & Young Entrepreneurs de 1990 à 1994. Elle rejoint le groupe Euris en 1994 en qualité d'Attachée de Direction et est nommée Secrétaire général adjoint en 2008.	
Fonction principale exécutive	
Secrétaire général adjoint de la société Euris SAS	
Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016	
Au sein du groupe Rallye/Euris	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Baltica SA, Centrum Poznan SA, Centrum Warta SA et Centrum Weiterstadt SA (Luxembourg) ; ■ Administrateur des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc., Euris Real Estate Corporation (EREC), Parande Brooklyn Corp. (États-Unis) et Euris Limited (UK) ; ■ Représentante permanente de la société Saris SAS au Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations SA (société cotée) ; ■ Représente permanente de la société Maignon Diderot (SAS) au Conseil d'administration de la société Finatis SA (société cotée) ; ■ Trésorier et Secrétaire des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc., Euris Real Estate Corporation (EREC) et Parande Brooklyn Corp. (États-Unis). ■ Membre du Conseil de surveillance de la société Centrum Krakow SA (Luxembourg). 	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)	
Au sein du groupe Rallye/Euris	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Development SA (23/02/2011) et Centrum Leto SA (Luxembourg) (01/12/2014) ; ■ Représentant permanent de la société Eurisma au Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations (23/07/2014). 	
Nombre d'actions Rallye détenues : 31 116	

Société Foncière Euris		
Société anonyme au capital de 149 578 110 euros		
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris		
702 023 508 R.C.S. Paris		
<i>Mandats et fonctions exercés au sein de la Société</i>		
Mandat/Fonction	Date de 1 ^{er} nomination	Fin de mandat
Administrateur	25 octobre 1993	AGO du 18 mars 2016
<i>Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016</i>		
Au sein du groupe Rallye/Euris		
<ul style="list-style-type: none">■ Président des sociétés Matignon Abbeville, Marigny Foncière et Mat-bel 2 ;■ Administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée).		
<i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)</i>		
Au sein du groupe Rallye/Euris		
<ul style="list-style-type: none">■ Président des sociétés Marigny Élysées, Matignon Bail, Matignon Corbeil Centre et Matignon Belfort ;■ Gérant des sociétés SCI Sofaret et Les Herbiers.		
Nombre d'actions Rallye détenues : 26 996 291.		

Représentant permanent : Monsieur Didier Lévêque, désigné le 4 juin 2008	
Date de naissance : 20 décembre 1961, 54 ans.	
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris	
Biographie	
Monsieur Didier Lévêque est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales. Il a occupé la fonction de Chargé d'études à la Direction financière du groupe Roussel-UCLAF de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 en qualité de Secrétaire général adjoint. Il est nommé Secrétaire général en 2008.	
Fonctions principales exécutives	
Secrétaire général de la société Euris ;	
Président-Directeur général de la société Finatis (société cotée).	
Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016	
Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris
<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur général de la société Carpinienne de Participations (société cotée) et des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc., Euris Real Estate Corporation (EREC), et Parande Brooklyn Corp. (États-Unis) ; ■ Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur de la société Cnova N.V. (société cotée – Pays-bas) ; ■ Président des sociétés Par-Bel 2 et Matignon Diderot ; ■ Administrateur de la société Euris Limited (Royaume-Uni) ; ■ Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Baltica, Centrum Development, Centrum Krakow, Centrum Poznan, Centrum Warta et Centrum Weiterstadt (Luxembourg) ; ■ Représentant permanent de la société Finatis, administrateur de la société Foncière Euris (société cotée) ; ■ Représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ; ■ Représentant de la société Matignon Diderot, Gérante de la SCI Penthièvre Neuilly ; ■ Cogérant de la société Silberhorn (Luxembourg) ; ■ Administrateur et Trésorier de la Fondation Euris. 	Néant.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)	
Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris
<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'administration de la société Cnova N.V. (société cotée – Pays-Bas) ; ■ Président de la société Matimmob 1 ; ■ Membre du Conseil de surveillance de la société Centrum Leto ; ■ Représentant permanent de la société Matignon-Diderot, administrateur de la société et Rallye (société cotée) ; ■ Représentant permanent de la société Matignon Corbeil Centre, administrateur de la société Rallye (société cotée). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gérant de la société SARL EMC Avenir 2
Nombre d'actions Rallye détenues : 83 337.	

Société Euris		
Société par actions simplifiée au capital de 164 806 euros		
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris		
348 847 062 R.C.S. Paris		
<i>Mandats et fonctions exercés au sein de la Société</i>		
Mandat/Fonction	Date de 1^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	8 juin 2005	AGO du 18 mai 2016
<i>Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016</i>		
Au sein du groupe Rallye/Euris		
■ Administrateur des sociétés Finatis, Foncière Euris et Casino, Guichard-Perrachon (sociétés cotées).		
<i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)</i>		
Néant		
Nombre d'actions Rallye détenues : 355.		

Représentant permanent : Monsieur Gabriel Naouri, désigné le 10 mars 2011	
Date de naissance : 6 juillet 1981, 34 ans.	
Adresse professionnelle : 148, rue de l'Université – 75007 Paris	
<i>Biographie</i>	
Monsieur Gabriel Naouri est titulaire d'un master de mathématiques appliquées de l'université de Paris-Dauphine. En 2004, il intègre Rothschild & Cie à New York au sein de la Division fusions-acquisitions où il participe notamment à la vente du leader mondial de services aéroportuaires Swissport, puis en 2006, il effectue une mission chez L'Oréal USA (New York) en tant que <i>Marketing Manager</i> (Division produits grand public). Début 2007, il rejoint le Groupe, d'abord chez Rallye en tant que chargé de mission et ensuite chez Casino où il exerce différentes fonctions opérationnelles en magasins, notamment Directeur d'hypermarché. Il a été Directeur des Opérations Hypermarchés de la région Île-de-France puis Directeur de la marque, du digital et de l'innovation de Casino. En janvier 2014, il a été nommé Directeur adjoint de la Coordination Internationale du groupe Casino. Il est également conseiller au sein de la société Euris depuis 2007.	
<i>Fonctions principales exécutives</i>	
Directeur adjoint de la Coordination Internationale du groupe Casino ;	
Conseiller au sein de la société Euris.	
<i>Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016</i>	
Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris
■ Administrateur des sociétés Big C Thaïlande (société cotée), Espace Big C Thang Long, Espace Big C Dong Nai et Espace Big C Am Lac (Vietnam).	■ Gérant de la société Financière GN ; ■ Administrateur de la société TicTrac Limited (UK).
<i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)</i>	
Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris
■ Administrateur de la société Libertad (Argentine) ■ Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon, administrateur de la Société Banque du groupe Casino.	■ Gérant de la société SNC Georges Pompidou.
Nombre d'actions Rallye détenues : 34 097	

Société Saris		
Société par actions simplifiée au capital de 2 100 000 euros		
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris		
344 212 063 R.C.S. Paris		
<i>Mandats et fonctions exercés au sein de la Société</i>		
Mandat/Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Fin de mandat
Administrateur	29 juillet 2014	AGO du 18 mai 2016
<i>Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016</i>		
Au sein du groupe Rallye/Euris		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de la société Carpinienne de Participations (société cotée). 		
<i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)</i>		
Néant		
Nombre d'actions Rallye détenues : 333.		

Représentant permanent : Madame Odile Muracciole, désignée le 4 mai 2011
Date de naissance : 20 mai 1960, 55 ans
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris
<i>Biographie</i>
Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit social, Madame Odile Muracciole a débuté sa carrière en tant que chef du service juridique du groupe pétrolier Alty. Elle rejoint en 1990 le groupe Euris, où elle exerce les fonctions de Directrice juridique.
<i>Fonction principale exécutive</i>
Directrice Juridique de la société Euris.
<i>Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016</i>
Au sein du groupe Rallye/Euris
<ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur général des sociétés Maignon Abbeville, Parinvest, Pargest et Parande ; ■ Présidente des sociétés Pargest Holding et Saris ; ■ Représentante permanente de la société Finatis au Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations (société cotée) ; ■ Représentante permanente de la société Euris au Conseil d'administration de la société Foncière Euris (société cotée) ; ■ Membre du Conseil de surveillance de la société Centrum Development (Luxembourg) ; ■ Administratrice de la Fondation Euris.
<i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)</i>
Au sein du groupe Rallye/Euris
<ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente de la société Eurisma ; ■ Représentante permanente de la société Eurisma, administratrice de la société Rallye (société cotée) ; ■ Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Leto, Centrum Poznan, Centrum Weiterstadt, Centrum Warta et Centrum Krakow (Luxembourg)
Nombre d'actions Rallye détenues : 38 734

II. Censeur dont le mandat prend fin lors de l'Assemblée générale du 18 mai 2016

André Crestey		
Date de naissance : 22 février 1939, 77 ans.		
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75008 Paris		
Biographie		
Monsieur André Crestey fut de 1977 à 1992 Directeur général d'Euromarché. En 1992, il intègre le groupe Rallye où il exerce successivement les fonctions de Président du Directoire, de Président-Directeur général (1993), de Vice-Président-Directeur général de 1998 à 2001 et de Vice-Président de 2001 à 2013. Depuis 2013, il occupe les fonctions de censeur de la société Rallye.		
Mandat/Fonction	Date de 1^{re} nomination	Fin de mandat
Censeur	14 mai 2013	AGO du 18 mai 2016
Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016		
Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution et Groupe GO Sport. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de la FCD ; ■ Administrateur de Périfem. 	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)		
Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur et Vice-Président de la société Rallye (société cotée). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président de la société Périfem, association ; ■ Président statutaire de la Fédération du Commerce et de la Distribution "FCD" association. 	
Nombre d'actions Rallye détenues : 27 511.		

La direction générale

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Didier Carlier	
Date de naissance : né le 5 janvier 1952, 64 ans.	
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75008 Paris	
Biographie	
Monsieur Didier Carlier est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département Audit), dont il devient Manager. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire général de la société Équipements Mécaniques Spécialisés puis de Directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le groupe Rallye en 1994 en qualité de Directeur administratif et financier et a été nommé Directeur général adjoint en 2002. Il est depuis le 28 février 2013 Directeur général de la société Rallye.	
Fonction principale exercée	
Directeur général de la société Rallye (société cotée).	
Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016	
Au sein du groupe Rallye/Euris	Hors groupe Rallye/Euris
<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur général des sociétés Miramont Finance et Distribution et La Bruyère ; ■ Président des sociétés Alpétrol, Cobivia, L'Habitation Moderne de Boulogne, Les Magasins Jean, Matignon Sablons et Parande ; ■ <i>Chairman</i> et <i>chief executive</i> de la société MFD Inc. USA ; ■ Représentant de Parande, Président des sociétés Pargest et Parinvest ; ■ Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ; ■ Représentant permanent de la société Matignon Sablons, administrateur de la société Groupe GO Sport ; ■ Gérant des sociétés SCI Kergorju, Les Sables et Perrières. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gérant de la société SC Dicaro.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)	
Au sein du groupe Rallye/Euris	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur général de la société Colisée Finance VI ; ■ Président des sociétés Kerrous, Marigny Percier, Colisée Finance III, Omnium de Commerce et de Participations, Colisée Finance IV, Colisée Finance V, et Genty Immobilier et Participations ; ■ Administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion (Belgique) et Limpert Investments BV (Pays-Bas) ; ■ Représentant de la société Parande, Président de la société Pargest Holding ; ■ Représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur de la société Rallye (société cotée) ; ■ Président des sociétés américaines Crapon LLC, King LLC, Lobo I LLC, Oregon LLC, Parker I LLC, Pointer I LLC, Sharper I LLC et Summit I LLC ; ■ Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations, administrateur de la société Groupe GO Sport ; ■ Représentant permanent de la société Matignon Diderot, administrateur de la société Rallye (société cotée). 	
Nombre d'actions Rallye détenues : 88 405	

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Franck Hattab
Date de naissance : 14 novembre 1971, 44 ans.
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.
Biographie
Monsieur Franck Hattab est diplômé de l'EDHEC et a débuté sa carrière en 1994 en tant qu'Analyste Crédit à la Société Générale. Il a ensuite occupé les fonctions d'Auditeur au sein du cabinet KPMG pendant trois ans avant de rejoindre la Direction financière de la société Rallye en 1999 où il exerce la fonction de Directeur administratif et financier. Il est également Directeur général délégué de la société Rallye depuis le 28 février 2013.
Fonction principale exécutive
Directeur administratif et financier et Directeur général délégué de la société Rallye (société cotée).
Autres mandats et fonctions exercés en 2015 et se poursuivant au 8 mars 2016
Au sein du groupe Rallye/Euris
<ul style="list-style-type: none">■ Représentant permanent de la société Rallye (société cotée) au Conseil d'administration de la société Miramont Finance et Distribution ;■ Représentant permanent de la société Alpétrol administrateur de la société Groupe GO Sport ;■ Représentant permanent de la société Matignon Sablons au Conseil d'administration de la société La Bruyère.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)
Au sein du groupe Rallye/Euris
<ul style="list-style-type: none">■ Représentant permanent de la société Soparin au Conseil d'administration de la société Colisée Finance II ;■ Représentant permanent de la société L'Habitation Moderne de Boulogne au Conseil d'administration de la société Colisée Finance VI ;■ Représentant permanent de la société Kerrous au Conseil d'administration de la société La Bruyère ;■ Vice-Président des sociétés américaines Crapon LLC, King LLC, Lobo I LLC, Oregon LLC, Parker I LLC, Pointer I LLC, Sharper I LLC, et Summit I LLC.
Nombre d'actions Rallye détenues : 51 156.

AUTRES INFORMATIONS SUR LES ADMINISTRATEURS

Il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil d'administration autres que ceux unissant Messieurs Jean-Charles Naouri et Gabriel Naouri.

Il est précisé qu'à la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration ni le Directeur général ni le Directeur général délégué n'a, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation (entendues au sens du droit français des procédures collectives). En outre, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle (entendue au sens de condamnation en matière économique et financière) n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales.

Elle bénéficie également de l'assistance de la société Euris, société de contrôle ultime dont Monsieur Jean-Charles Naouri est actionnaire majoritaire, laquelle assure une mission permanente de conseil stratégique et de développement dont les termes sont fixés par une convention conclue en 2003 et ses deux avenants des 16 juin 2008 et 28 janvier 2015, lesquels ont été autorisés par les Conseils d'administration des 15 octobre 2003, 4 juin 2008 et 5 décembre 2014 et approuvés par les Assemblées générales des actionnaires réunies respectivement les 9 juin 2004, 3 juin 2009 et 19 mai 2015 dans le cadre de la procédure des conventions et engagements réglementés. Le montant des honoraires versés en 2015 par la Société à la société Euris s'est élevé à 2,1 millions d'euros HT, suivant l'avenant du 28 janvier 2015 et tel que ressortant des conclusions d'une expertise financière externe.

En outre, la société Euris exerce sa mission permanente de conseil stratégique auprès de filiales de la Société en particulier auprès du groupe Casino. La Société et ses filiales bénéficient également, de la part des sociétés Euris et Foncière Euris, d'autres prestations courantes d'assistance technique, d'assistance opérationnelle en matière immobilière, de mise à disposition de personnel et de bureaux équipés (cf. note 14 de l'annexe consolidée page 166 du présent Document de référence).

Messieurs Jean-Charles Naouri, Jacques Dumas, Jean-Marie Grisard, Didier Lévêque, Gabriel Naouri et Madame Odile Muracciole, administrateurs ou représentants permanents des sociétés du Groupe ainsi que Messieurs Didier Carlier, Directeur général, et Franck Hattab, Directeur général délégué, exercent des fonctions de Direction générale et/ou sont membres des organes sociaux d'autres sociétés des groupes Rallye et Euris et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas à ce jour d'autres conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale et leurs intérêts privés ou leurs autres obligations ; il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu desquels un membre du Conseil d'administration a été nommé en cette qualité.

Les missions conférées au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions conclues, dans le cadre de la procédure des conventions et engagements réglementés, entre la Société et le Président, le Directeur général, le Directeur général délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant, vous est présenté page 198.

En application de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a examiné les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, lesquelles n'ont pas appelé des remarques particulières et ont été maintenues en vigueur.

Aucune convention, autre que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'est intervenue au cours de l'exercice, directement ou par personne interposée, entre une filiale de la Société et le Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société.

Au cours de l'exercice 2015, la convention de conseil stratégique, conclue en 2003 entre d'une part la société Euris, société mère du Groupe, et d'autre part la société Casino, Guichard-Perrachon, filiale de la société Rallye a été aménagée, concernant les modalités de rémunération de la société Euris. Cette convention est mentionnée dans le rapport des Commissaires aux comptes intégré dans le Document de référence de la société Casino, Guichard-Perrachon.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du Conseil d'administration, personnes physiques.

AUTRES INFORMATIONS DU RAPPORT DU PRÉSIDENT

Modalités de participation aux Assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont précisées dans les articles 25, 27 et 28 des statuts (cf. pages 215 et 216 du présent Document de référence).

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La structure du capital de la Société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont indiquées aux pages 25 et suivantes.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont décrites aux pages 213 et suivantes.

Les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits page 57.

En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au Conseil d'administration sont indiquées page 27 et en ce qui concerne le rachat d'actions, les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits page 25.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration, les dirigeants ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin, en raison d'une offre publique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

La Présidence du Conseil d'administration assumée par Monsieur Jean-Charles Naouri est dissociée de la Direction générale confiée à Monsieur Didier Carlier en tant que Directeur général, assisté de Monsieur Franck Hattab, en tant que Directeur général délégué.

Messieurs Didier Carlier et Franck Hattab ont été reconduits dans leur mandat respectif le 19 mai 2015 pour une durée de un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale du 18 mai 2016.

Pouvoirs de la Direction générale

Le Directeur général et le Directeur général délégué sont, conformément à l'article L. 225-56 du Code de commerce, investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Ils représentent la Société dans ses rapports avec les tiers.

Dans le cadre d'une bonne gouvernance, certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration. Les seuils de limitation ont été fixés afin de réserver au Conseil d'administration, conformément à la loi et aux principes de gouvernement d'entreprise, les opérations les plus significatives.

Ainsi, la Direction générale ne peut sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration effectuer :

- toute opération susceptible d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant d'un (1) million d'euros et notamment :
 - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait,
 - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
 - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
 - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
 - toute opération de produits dérivés sur actions, valeurs mobilières, couverture de taux ou change, tels que *Equity Swap*, *Total Return Swap* (TRS) et produits optionnels y compris par la voie de cession ou d'acquisition d'options d'achats ou de vente,
 - toute transaction et tout compromis, en cas de litige,
 - toute cession d'immeubles par nature ou de droits immobiliers,
 - toute cession totale ou partielle de participations, de valeurs mobilières ou de tout autre bien et droit,
 - toute constitution de sûretés.

Ces limitations de pouvoirs visent la société Rallye et les filiales du périmètre holding à l'exclusion des opérations internes entre elles et/ou avec leurs sociétés mères.

Par ailleurs, la Direction générale dispose d'autorisations annuelles spécifiques telles que détaillées ci-après visant notamment les emprunts, lignes de crédit, autres contrats de financement et avances de trésorerie, les cautions, avals et garanties, les opérations sur actions, valeurs mobilières ou produits dérivés et les émissions obligataires, lesquelles ont été renouvelées jusqu'à l'Assemblée générale du 18 mai 2016.

Emprunts, lignes de crédit, contrats de financement et avances de trésorerie

La Direction générale est autorisée, à négocier et mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des emprunts, y compris sous forme d'obligations et/ou de tous autres titres de créances, des lignes de crédit confirmées et tous contrats de financement, syndiqués ou non, ainsi que des avances de trésorerie, dans la limite d'un plafond global d'1 milliard d'euros par an.

Cautions, avals et garanties

La Direction générale est autorisée à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, pour le compte de ses filiales contrôlées en particulier au profit d'établissements financiers ou bancaires et de l'administration du Trésor, dans la limite d'un plafond global de 100 millions d'euros par an.

La Direction générale est également autorisée à octroyer les nantissements de titres concernant les prêts et lignes de crédit, y compris ceux mis en place antérieurement au 28 février 2013, dans la limite de 130 % du montant des prêts et lignes de crédit et tout autre contrat de financement, concernés.

Opérations sur actions, valeurs mobilières, produits dérivés, taux et change

La Direction générale est autorisée à réaliser les opérations suivantes :

- les opérations sur taux, dans la double limite d'un plafond mensuel de 500 millions d'euros et d'un plafond global de 1,5 milliard d'euros par an ;
- les opérations sur change, dans la double limite d'un plafond mensuel de 300 millions d'euros et d'un plafond global de 1 milliard d'euros par an ;
- les opérations, directes ou par voie de produits dérivés tels que *Equity Swap*, *Total Return Swap* (TRS) et produits optionnels, sur actions, valeurs mobilières de placement et portefeuille financier (hors titres de participation), dans la double limite d'un plafond, correspondant à la valeur du sous-jacent le cas échéant, de 25 millions d'euros par mois et de 100 millions d'euros par an ;
- les opérations de toute nature (acquisition, cession échange, promesse et opérations assimilables), directes ou par voie de produits dérivés tels que *Equity Swap*, *Total Return Swap* (TRS) et produits optionnels, sur les titres de participation, dans la limite d'un plafond annuel, correspondant à la valeur du sous-jacent le cas échéant, de 100 millions d'euros.

Émissions obligataires

La Direction générale est autorisée à émettre des obligations, y compris dans le programme EMTN, ou tous autres titres de créance, comportant ou non le droit à l'attribution de valeurs mobilières pouvant donner accès au capital existant de la Société ou à des titres existants de sociétés contrôlées par la société Rallye, et, à ce titre, à en fixer les caractéristiques et modalités et à mettre en œuvre toutes les opérations de marché y afférentes, dans la double limite d'un plafond mensuel de 500 millions d'euros et d'un plafond global de 1 milliard d'euros par an.

Dans le cadre de cette délégation, la Direction générale est autorisée à procéder au rachat d'obligations existantes, précédemment émises. Ce rachat peut s'effectuer en numéraire ou en nouvelles obligations à émettre dans la double limite des plafonds fixés ci-dessus.

La Direction générale est également autorisée à émettre des billets de trésorerie, dans la limite d'un plafond indépendant représentant un encours maximal de 750 millions d'euros.

Étant noté que les placements liquides à court terme, tels que les SICAV monétaires, comptes ou dépôts à terme, de la trésorerie issue des emprunts, lignes de crédit, contrats de financement, avances de trésorerie ou des émissions obligataires, sont autorisés dans la limite des plafonds mensuels et annuels fixés pour les opérations auxquelles ils se rattachent.

Rémunérations de tout contrat ou mandat

La Direction générale est autorisée à régler les honoraires et/ou commissions des contrats et mandats dans la limite d'un plafond mensuel de 3 millions d'euros et d'un plafond global de 5 millions d'euros par an.

Toute opération, mise en œuvre au titre de ces autorisations spécifiques, dont le montant est supérieur à 25 millions d'euros, est soumise à l'accord conjoint exprès du Directeur général et du Directeur général délégué.

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux dirigeants et aux autres mandataires sociaux

La Direction générale

La rémunération de Monsieur Didier Carlier, Directeur général, et celle de Monsieur Franck Hattab, Directeur général délégué et Directeur financier comprend une partie fixe et une partie variable dont les modalités de détermination sont arrêtées chaque année par le Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, après études réalisées par les consultants extérieurs.

- La rémunération fixe s'est élevée pour 2015 à 510 000 euros bruts (+ 5,15 % par rapport à 2014) pour le Directeur général et à 312 000 euros bruts (+ 5,12 % par rapport à 2014) pour le Directeur général délégué.

- La rémunération variable 2015 de Monsieur Didier Carlier, Directeur général, est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs Groupe, d'objectifs qualitatifs individuels et sur l'appréciation générale des attitudes et comportements managériaux. Le montant maximal de la rémunération variable, inchangé depuis 2012, a été porté en 2015 de 150 000 euros à 200 000 euros (39 % de la rémunération fixe) en cas de réalisation des objectifs, et de 300 000 euros à 400 000 euros (78 % de la rémunération fixe) en cas de surperformance.

- La rémunération variable 2015 de Monsieur Franck Hattab, au titre de ses fonctions salariées de Directeur administratif et financier, est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs Groupe, identiques à ceux du Directeur général, d'objectifs qualitatifs individuels et sur l'appréciation générale des attitudes et comportements managériaux. Le montant maximal de la rémunération variable a été porté de 90 000 euros à 100 000 euros (32 % de la rémunération fixe) en cas de réalisation des objectifs, et de 180 000 euros à 200 000 euros (64 % de la rémunération fixe) en cas de surperformance.

Les objectifs quantitatifs Groupe ont été préétablis et définis de manière précise et sont appréciés en fonction de critères correspondant à des indicateurs significatifs de l'activité du groupe Rallye : réduction du coût de l'endettement et amélioration du ratio EBITDA/ frais financiers, consolidés. Les données chiffrées ne sont pas publiées pour des raisons de confidentialité.

Il a été attribué, en décembre 2015, au Directeur général et au Directeur général délégué une prime différée et conditionnelle d'un montant cible de 208 000 euros bruts, pour chacun d'eux, qui leur sera versée à l'issue d'une période qui prendra fin le 15 décembre 2018 sous conditions de présence et de performance.

Les autres mandataires sociaux

L'Assemblée générale du 19 mai 2010 a fixé à 300 000 euros le montant global maximum des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et des Comités spécialisés. Sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration du 19 mai 2015 a maintenu les règles de répartition des jetons de présence précédemment fixées au titre du mandat écoulé.

La dotation individuelle, inchangée depuis 2002, des administrateurs, des membres des comités spécialisés et du censeur s'établit comme suit :

- les jetons de présence comprennent une partie forfaitaire (4 000 euros) et une partie variable fixée en fonction des présences des administrateurs et du censeur aux réunions du conseil (16 000 euros). Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire est réduit de moitié (10 000 euros). La part variable des administrateurs absents n'est pas réattribuée ;
- un jeton de présence complémentaire est versé aux membres des comités d'un montant forfaitaire de 10 000 euros, majoré du même montant pour la présidence.

Le montant global brut des jetons de présence et des rémunérations versés en mai 2015, au titre du mandat écoulé, aux administrateurs, au censeur et aux membres des comités spécialisés, s'est ainsi élevé à 230 000 euros contre 217 600 euros au titre du mandat précédent.

Rémunération 2015 de Monsieur Jean-Charles Naouri, Président du Conseil d'administration

1. Rémunération et jetons de présence dus et versés au Président du Conseil d'administration par la société Rallye

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature dus et versés à Monsieur Jean-Charles Naouri, Président du Conseil d'administration au titre et lors des exercices 2014 et 2015, par la société Rallye s'établissent comme suit :

(En euros)	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montant dû ⁽¹⁾	Montant versé ⁽²⁾	Montant dû ⁽¹⁾	Montant versé ⁽²⁾
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération variable différée	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	8 800	8 800	10 000	10 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	8 800	8 800	10 000	10 000

(1) Rémunérations et jetons de présence attribués au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Intégralité des rémunérations et jetons de présence versés par la Société au cours de l'exercice.

2. Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites attribuées par la Société et/ou les sociétés qu'elle contrôle, qui la contrôlent ou contrôlées par ces dernières : néant

Monsieur Jean-Charles Naouri n'est pas attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions gratuites de la société Rallye, ou des sociétés qu'elle contrôle ou par les sociétés qui la contrôlent ou contrôlées par ces dernières.

3. Contrat de travail, retraite supplémentaire, indemnités de départ et clause de non-concurrence : néant

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	X		X		X		X

4. Tableau synthétique des rémunérations dues et versées par la Société et les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent ou contrôlées par ces dernières

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature dus et versés au Président du Conseil d'administration, au titre et lors des exercices 2014 et 2015, par la société Rallye, par les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent ou contrôlées par ces dernières, s'établissent comme suit :

(En euros)	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations au titre de l'exercice (en brut)	1 499 800	2 015 112 ⁽¹⁾	1 328 508	1 337 639 ⁽²⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non attributaire		Non attributaire	
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Non attributaire		Non attributaire	
TOTAL	1 499 800	2 015 112	1 328 508	1 337 639

(1) Rémunérations et/ou jetons de présence versés en 2014 par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (995 312 euros à titre de rémunération y compris 515 312 euros au titre de la variable 2013, et 12 500 euros à titre de jetons de présence), Rallye (8 800 euros à titre de jetons de présence) et Euris (dont 520 000 euros à titre de rémunération fixe et 478 500 euros de rémunération variable 2014).

(2) Rémunérations et/ou jetons de présence versés en 2015 par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (480 000 euros à titre de rémunération fixe et 12 500 euros à titre de jetons de présence), Rallye (10 000 euros à titre de jetons de présence), Cnova (15 139 euros à titre de jetons de présence 2014 et 2015), et Euris (dont 520 000 euros à titre de rémunération fixe et 300 000 euros de rémunération variable 2015).

Rémunération 2015 de Monsieur Didier Carlier, Directeur général

1. Rémunération et jetons de présence dus et versés au Directeur général par la société Rallye

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature dus et versés au Directeur général, au titre et lors des exercices 2014 et 2015, par la société Rallye, s'établissent comme suit :

(En euros)	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus ⁽³⁾	Montants versés ⁽⁴⁾	Montants dus ⁽³⁾	Montants versés ⁽⁴⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	485 000	485 000	510 000	510 000
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	251 190	225 422	269 682	251 190
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	8 800	8 800	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	744 990	719 222	779 682	761 190

(1) Rémunération sur une base brute avant charges et impôts.

(2) Les modalités de détermination de la rémunération variable 2015 sont mentionnées page 75 du présent Document de référence.

(3) Rémunérations attribuées au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(4) Intégralité des rémunérations versées par la Société au cours de l'exercice.

Il a été par ailleurs attribué le 15 décembre 2015 à Monsieur Didier Carlier une prime différée et conditionnelle d'un montant cible de 208 000 euros qui lui sera versée à l'issue d'une période qui prendra fin le 15 décembre 2018 sous conditions de présence et de performance.

2. Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites attribuées par la Société et/ou les sociétés qu'elle contrôle, qui la contrôlent ou contrôlées par ces dernières

En 2015, aucune option de souscription ou d'achat d'actions, ni action gratuite n'a été attribuée à Monsieur Didier Carlier par la société Rallye, ou par les sociétés qu'elle contrôle ou par les sociétés qui la contrôlent ou contrôlées par ces dernières.

3. Contrat de travail, retraite supplémentaire, indemnités de départ et clause de non-concurrence

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions de dirigeant, mandataire social		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
X ⁽¹⁾		X ⁽²⁾			X		X

(1) Le contrat de travail du 4 mai 1994, de Monsieur Didier Carlier a été, compte tenu de son ancienneté, suspendu le 28 février 2013 lors de sa nomination en tant que Directeur général.

(2) Monsieur Didier Carlier est affilié au système collectif obligatoire de prévoyance et de retraite complémentaire mis en place au sein du Groupe au profit de l'ensemble du personnel. Il bénéficie également du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur au sein de la Société.

4. Tableau synthétique des rémunérations dues et versées par la Société et les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent ou contrôlées par ces dernières

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature dus et versés au Directeur général, au titre et lors des exercices 2014 et 2015, par la société Rallye, par les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent ou contrôlées par ces dernières, s'établissent comme suit :

(En euros)	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations au titre de l'exercice (en brut)	761 490	734 347 ⁽¹⁾	779 682	777 690 ⁽²⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Non attributaire		Non attributaire
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice		Non attributaire		Non attributaire
TOTAL	761 490	734 347	779 682	777 690

(1) Rémunérations et/ou jetons de présences et/ou avantages de toutes natures versés par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (11 125 euros à titre de jetons de présence), Rallye (719 222 euros dont 8 800 euros à titre de jetons de présence) et Groupe GO Sport (4 000 euros à titre de jetons de présence).

(2) Rémunérations et/ou jetons de présences et/ou avantages de toutes natures versés par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (12 500 euros à titre de jetons de présence), Rallye (761 190 euros) et Groupe GO Sport (4 000 euros à titre de jetons de présence).

Rémunération 2015 de Monsieur Franck Hattab, Directeur général délégué et Directeur administratif et financier

1. Rémunération et jetons de présence dus et versés au titre de ses fonctions Directeur général délégué et au titre de ses fonctions salariées de Directeur administratif et financier par la société Rallye

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature dus et versés à Monsieur Franck Hattab, au titre et lors des exercices 2014 et 2015, par la société Rallye, s'établissent comme suit :

(En euros)	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montant dus ⁽³⁾	Montant versés ⁽⁴⁾	Montant dû ⁽³⁾	Montant versé ⁽⁴⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	296 800	296 800	312 000	312 000
Rémunération variable annuelle	118 989	72 804	134 591	118 989
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	415 789	369 604	446 591	430 989

(1) Rémunération sur une base brute avant charges et impôts. Monsieur Franck Hattab a perçu au titre de ses fonctions salariées de Directeur administratif et financier une rémunération fixe 285 600 euros en 2014 et de 300 800 euros en 2015 et une rémunération fixe au titre de ses fonctions de Directeur général délégué depuis le 28 février 2013 de 11 200 euros en 2014 et en 2015.

(2) Les modalités de détermination de la rémunération variable 2015 sont mentionnées page 75 du présent Document de référence.

(3) Rémunérations attribuées au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(4) Intégralité des rémunérations versées par la Société au cours de l'exercice.

Il a été par ailleurs attribué le 15 décembre 2015 à Monsieur Franck Hattab une prime différée et conditionnelle d'un montant cible de 208 000 euros qui lui sera versée à l'issue d'une période qui prendra fin le 15 décembre 2018 sous conditions de présence et de performance.

2. Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites attribuées par la Société et/ou les sociétés qu'elle contrôle, qui la contrôlent ou contrôlées par ces dernières

En 2015, aucune option de souscription ou d'achat d'actions, ni action gratuite n'a été attribuée à Monsieur Franck Hattab par la société Rallye, ou par les sociétés qu'elle contrôle ou par les sociétés qui la contrôlent ou contrôlées par ces dernières.

3. Contrat de travail, retraite supplémentaire, indemnités de départ et clause de non-concurrence

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions de dirigeant, mandataire social		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
X ⁽¹⁾		X ⁽²⁾			X		X

(1) Monsieur Franck Hattab exerce principalement les fonctions salariées de Directeur administratif et financier depuis le 1^{er} mars 1999. En sa qualité de Directeur général délégué, il assiste le Directeur général.

(2) Monsieur Franck Hattab est affilié au système collectif obligatoire de prévoyance et de retraite complémentaire mis en place au sein du Groupe au profit de l'ensemble du personnel. Il bénéficie également du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur au sein du Groupe.

4. Tableau synthétique des rémunérations dues et versées par la Société et les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôle ou contrôlées par ces dernières

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature dus et versés à Monsieur Franck Hattab, au titre et lors des exercices 2014 et 2015, par la société Rallye, par les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent ou contrôlées par ces dernières, s'établissent comme suit :

(En euros)	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations au titre de l'exercice (en brut)	419 789	373 604 ⁽¹⁾	446 591	434 989 ⁽²⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non attributaire		Non attributaire	
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Non attributaire		Non attributaire	
TOTAL	419 789	373 604	446 591	434 989

(1) Rémunérations et/ou jetons de présences et/ou avantages de toutes natures versés par les sociétés Rallye (369 604 euros), et Groupe GO Sport (4 000 euros à titre de jetons de présence).

(2) Rémunérations et/ou jetons de présences et/ou avantages de toutes natures versés par les sociétés Rallye (430 989 euros), et Groupe GO Sport (4 000 euros à titre de jetons de présence).

Vote consultatif de l'Assemblée générale sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 18 mai 2016 est appelée à émettre un vote consultatif sur les éléments de rémunération dus ou attribués au titre de l'exercice 2015 au Président du Conseil

d'administration, au Directeur général et au Directeur général délégué. À ce titre un document dédié reprenant l'ensemble de ces éléments et les informations devant y être associées, est présenté, page 201.

Rémunérations des autres mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations et jetons de présence versé aux mandataires sociaux, autres que Messieurs Jean-Charles Naouri, Didier Carlier et Franck Hattab par la Société, les sociétés qu'elle contrôle, celles qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières, se présente comme suit :

<i>(En euros)</i>	Jetons de présence et rémunérations versés			
	En 2014		En 2015	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾
Philippe CHARRIER	40 000	-	40 000	-
Jean CHODRON de COURCEL	40 000	-	40 000	-
André CRESTEY (censeur)	20 000	79 000	20 000	64 000
Jacques DUMAS	20 000	866 833 ⁽²⁾	20 000	891 487 ⁽²⁾
Catherine FULCONIS			20 000	
Jean-Marie GRISARD ⁽³⁾	10 000		10 000	
Didier LÉVÊQUE	10 000	719 527 ⁽⁴⁾	10 000	796 198 ⁽⁴⁾
Odile MURACCIOLE	10 000	398 000 ⁽⁵⁾	10 000	480 000 ⁽⁵⁾
Gabriel NAOURI ⁽⁶⁾	10 000	727 411	20 000	755 618
Christian PAILLOT	30 000	-	30 000	-

(1) Il s'agit des jetons de présence et/ou des rémunérations et avantages de toute nature versés par les sociétés que Rallye contrôle, celles qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières.

(2) Hors prime exceptionnelle de 450 000 euros bruts en 2014 et de 1 100 000 euros bruts en 2015

(3) Monsieur Jean-Marie Grisard est en outre gérant de la société Frégatinvest laquelle a perçu, au titre d'honoraires de conseil, annuellement 57 500 euros H.T en 2014 des sociétés Euris et Casino et 55 000 euros HT en 2015 de la société Casino.

(4) Hors prime exceptionnelle de 256 000 euros bruts en 2014 et de 219 000 euros bruts en 2015

(5) Hors prime exceptionnelle de 50 000 euros bruts en 2014 et de 75 000 euros bruts en 2015.

(6) Représentant de la société Euris, maison-mère du Groupe, laquelle a perçu en 2015 au titre de sa mission permanente de conseil stratégique auprès des sociétés mères du groupe Rallye et de leurs filiales un montant global de 5,9 millions d'euros H.T. dont 2,1 millions d'euros H.T. de Rallye.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS EXERCÉES

Aucune option de souscription d'actions ou d'achat d'actions n'a été consentie en 2015 par la société Rallye aux cadres et salariés de la Société et des sociétés liées également mandataires sociaux, ni par les sociétés qu'elle contrôle.

Les actions gratuites attribuées en 2015 par la Société aux cadres et salariés de la Société et des sociétés liées également mandataires sociaux de la Société sont les suivantes :

Mandataire	Date d'attribution	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition définitive des actions ⁽¹⁾	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées	Nombre d'actions gratuites attribuées
Jacques DUMAS	15/12/2015	7,851 €	15/12/2018	15/12/2020	2 604
Didier LÉVÊQUE	15/12/2015	7,851 €	15/12/2018	15/12/2020	9 847
Odile MURACCIOLE	15/12/2015	7,851 €	15/12/2018	15/12/2020	9 300

(1) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date d'acquisition définitive des actions et à deux critères de performance : la couverture des frais financiers par l'EBITDA pour 50 %, le niveau de coût d'endettement pour 50 %.

En 2015, les salariés de la Société et des sociétés liées également mandataires sociaux ont exercé des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société Rallye dans les conditions suivantes :

Mandataire	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées restantes	Nombre d'options levées	Prix d'exercice
Didier LÉVÊQUE	06/09/2010	10 694	9 000	26,44 €

Les actions gratuites définitivement attribuées au cours de l'exercice 2015 par la Société aux salariés de la Société et des sociétés liées également mandataires sociaux sont les suivantes :

Mandataire	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions ⁽¹⁾	Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	Nombre d'actions gratuites acquises définitivement ⁽¹⁾	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées
Didier CARLIER	23/05/2012	23/05/2015	12 500	12 500	23/05/2017
Jacques DUMAS	23/05/2012	23/05/2015	3 750	3 750	23/05/2017
Franck HATTAB	23/05/2012	23/05/2015	9 375	9 375	23/05/2017
Didier LÉVÊQUE	23/05/2012	23/05/2015	14 180	14 180	23/05/2017
Odile MURACCIOLE	23/05/2012	23/05/2015	9 951	9 951	23/05/2017

(1) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement était soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date d'acquisition définitive des actions et à deux critères de performance : la couverture des frais financiers par l'EBITDA pour 50 %, le niveau de coût d'endettement pour 50 %.

Procédures de contrôle interne mises en place par la société Rallye

Les informations ci-après, obtenues à partir des différents travaux réalisés par les services en charge du contrôle interne de la société Rallye et validées par la Direction générale, ont permis la réalisation d'une description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place.

1. DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Référentiel utilisé

Pour l'élaboration et la rédaction du présent rapport ainsi que la définition du contrôle interne, Rallye a retenu le référentiel « COSO ⁽¹⁾ » ; reconnu sur le plan international et compatible avec les recommandations de l'AFEP et du MEDEF ⁽²⁾.

Le contrôle interne, conformément à ce référentiel, est un processus mis en œuvre par les dirigeants à tous les niveaux de l'entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus, notamment concourant à la protection des actifs et de la valeur du capital ;
- la fiabilité des informations financières et comptables.

Objectifs

Le contrôle interne en vigueur chez Rallye est un dispositif qui contribue à fournir une assurance raisonnable quant à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources, dans le cadre des lois et règlements, normes et règles internes qui lui sont applicables, et vise notamment, sans toutefois fournir une garantie absolue, à atteindre les objectifs suivants :

- le bon fonctionnement des processus internes de la Société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, dans le respect des orientations et des politiques définies par la Direction générale de Rallye ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion communiquées en interne et en externe ;
- la maîtrise des risques résultant du statut de société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle de la Société est essentiellement constitué des principes du gouvernement d'entreprise et de l'organisation du Groupe rigoureusement conçus et appliqués ; il vise à maîtriser l'ensemble des risques ainsi qu'à fournir une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels le Groupe est susceptible de faire face.

2. DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société-mère et les filiales opérationnelles intégrées dans les comptes consolidés du Groupe dont les principales sont le groupe Casino et Groupe GO Sport (ces dernières disposant d'un dispositif de contrôle interne et étant responsables de la mise en place de leur propre système).

Organisation générale en matière de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le Conseil d'administration et sont mises en œuvre sous la responsabilité directe des dirigeants de la Société.

À ce titre, les principaux acteurs impliqués dans le pilotage du dispositif de contrôle interne sont les suivants :

Direction générale - Direction administrative et financière

La Direction générale définit les principes généraux en matière de Contrôle Interne et s'assure de leur correcte mise en place permettant d'atteindre le niveau de Contrôle Interne requis.

La Direction administrative et financière de Rallye, sous la responsabilité de la Direction générale, supervise l'ensemble des directions fonctionnelles de la Société. Elle a pour mission principale d'assister et de contrôler les opérationnels dans leurs activités administratives, financières et juridiques. Pour ce faire, elle fixe les règles de fonctionnement qui s'imposent à toutes les entités, assure la définition et le déploiement d'outils, de procédures et de bonnes pratiques, notamment dans les domaines suivants : gestion, comptabilité et consolidation, financements et trésorerie, fiscalité, juridique, communication financière, systèmes d'information, assurances.

Conseil d'administration - Comité d'audit

Le Conseil d'administration a toujours affirmé l'importance qu'il accorde, avec la Direction générale, au Contrôle Interne et à ses principaux domaines d'application.

La loi, les statuts et le règlement intérieur de la Société confient au Conseil d'administration et à son Comité d'audit des missions qui en font des acteurs du contrôle interne par les avis et recommandations qu'ils formulent auprès de la Direction générale et les analyses et investigations qu'ils mettent en œuvre ou font réaliser.

(1) *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.*

(2) Recommandations de l'Association française des entreprises privées et du Mouvement des entreprises de France du 17 décembre 2003 intitulées « L'application des dispositions de la loi de sécurité financière concernant le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ».

Commissaires aux comptes - Consultants externes

Les Commissaires aux comptes certifient les comptes sociaux et consolidés conformément au cadre légal et réglementaire et procèdent à l'examen des résultats semestriels de la Société et à la vérification des informations données dans le rapport semestriel. Ils sont consultés régulièrement sur le traitement comptable des opérations en cours. Ils sont également informés de l'organisation et du fonctionnement du contrôle interne et, s'il y a lieu, ils peuvent émettre des recommandations.

Diffusion d'informations en interne

Le Groupe s'assure de la correcte circulation des informations pertinentes et de leur transmission aux acteurs concernés afin qu'ils puissent exercer leurs responsabilités dans le respect des normes du Groupe.

Dans le but de fournir une information financière fiable, support de la communication, Rallye veille donc à ce que l'ensemble de l'organisation respecte certaines références dans l'exécution de ses fonctions : manuel de procédures comptables et consolidées, plan comptable général, règles de déontologie décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration, charte du Comité d'audit et charte du Comité des nominations et des rémunérations.

Identification et évaluation des risques

Le Groupe identifie et analyse les principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. Il prend les mesures permettant d'en limiter la probabilité de survenance et d'en limiter les conséquences, il promeut ainsi un environnement de maîtrise des risques.

Les risques auxquels le Groupe est exposé dans le cadre de ses activités ainsi que les dispositifs destinés à en assurer la maîtrise sont en partie détaillés en note 11.6 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés 2015.

Sont abordés les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe : les risques de taux, de change, de crédit, de liquidité et le risque sur actions.

Les risques propres à l'activité de holding de Rallye, les risques propres aux principales participations contrôlées (Casino et Groupe GO Sport), les risques juridiques ainsi que la description de la politique d'assurance sont détaillés dans le rapport de gestion au chapitre « facteurs de risques et assurances ».

Activités de contrôle

Afin de renforcer sa maîtrise des risques préalablement identifiés, le Groupe a mis en place des procédures de contrôle concernant aussi bien les processus opérationnels que l'information financière.

Au sein de la Société, l'organisation des procédures de contrôle interne est centralisée. De par son activité de holding, les procédures mises en place au sein de Rallye concernent principalement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable visant à assurer la fiabilité des comptes consolidés et le contrôle des filiales.

Au niveau des filiales opérationnelles

Chaque filiale de Rallye dispose à son niveau d'un service d'audit interne qui a pour mission de s'assurer de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de l'efficacité des procédures en vue d'obtenir une assurance raisonnable que ses risques propres sont maîtrisés.

Le Président de la société Casino, Guichard-Perrachon a établi son rapport sur le contrôle interne qui a été mis à la disposition de ses actionnaires.

Des irrégularités ont été identifiées au sein de la filiale brésilienne de Cnova N.V. dans le cadre de la gestion des stocks, des retours de produits et du suivi des produits endommagés dans ses centres de distribution. Les travaux d'investigations menés par les cabinets de consultants externes mandatés par le Conseil d'administration de Cnova N.V. en décembre 2015 ont permis de confirmer une surévaluation d'une partie des stocks et des créances liées à des produits abîmés ou retournés.

Par ailleurs le management de la filiale brésilienne a informé l'équipe d'investigation des irrégularités opérées principalement sur les comptes fournisseurs, irrégularités pratiquées depuis plusieurs années jusqu'à la fin de l'exercice 2014, résultant d'entrées incorrectes réalisées au fil des exercices par des membres de la Direction financière et comptable de Cnova Brésil. En outre ces irrégularités ont été masquées par la falsification des documents justificatifs remis aux Commissaires aux comptes.

La combinaison entre le montant des ajustements financiers nécessaires et les irrégularités pratiquées au cours des exercices précédents s'analyse pour les Commissaires aux comptes en un facteur significatif justifiant, au titre des règles SEC, la correction des états financiers précédents.

Au cours de l'exercice 2015, la Direction financière :

- a mis fin aux irrégularités pratiquées principalement sur les comptes fournisseurs, notamment dans le cadre du renforcement du contrôle interne en lien avec le déploiement d'un environnement de contrôle interne conforme à la réglementation américaine Sarbanes-Oxley ;
- a identifié les corrections nécessaires ; et
- a renforcé les contrôles.

De même la procédure de gestion des stocks et retour des produits a été revue et renforcée, les personnels incriminés ont été licenciés et une équipe dédiée au suivi des commandes de remplacement et des secondes ventes.

L'investigation est toujours en cours et des contrôles supplémentaires sont également en cours d'analyse et de mise en place.

Le contrôle de la qualité des remontées d'informations issues des filiales s'effectue notamment par l'exercice commun de mandats au sein des organes sociaux ainsi que par les réunions des différents Comités d'audit et des nominations et rémunérations, lesquels disposent, en relation avec les Directions générales, de la participation de l'ensemble des directions fonctionnelles des entités.

Ce contrôle est également assuré grâce à la connaissance des différents systèmes d'information des filiales par le contrôle de gestion central de Rallye ainsi que par la tenue de réunions mensuelles.

Le service juridique de la Société procède, s'il y a lieu, à tout examen ou investigation spécifique jugé nécessaire, relatif à la prévention et à la détection de toute anomalie ou irrégularité juridique dans la gestion du Groupe. La Direction générale et la Direction administrative et financière ont régulièrement communication de l'état des principaux litiges pouvant affecter les filiales ainsi que les risques encourus.

Au niveau de la société Rallye

| Procédures de suivi des risques opérationnels

La trésorerie, les financements et les dépenses

Au sein de la Direction administrative et financière, la trésorerie est responsable de l'application de la politique financière du Groupe qui comprend la gestion optimisée du bilan et de la dette financière, la stratégie de financement, la maîtrise des frais financiers, la rentabilité des excédents de trésorerie et des investissements, une amélioration de la structure financière, et une politique prudente de gestion des risques de solvabilité, de liquidité, de marchés et de contrepartie.

Les placements de trésorerie doivent être effectués sur des instruments de maturité adaptée à la durée prévue du placement et à l'exclusion de tout placement spéculatif ou à risque.

Les mouvements de trésorerie de la semaine, l'état des lignes de crédit ainsi que les conditions qui y sont attachées font l'objet d'une diffusion hebdomadaire à la Direction générale.

Afin de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses de la Société, une procédure d'autorisation d'investissements et de frais généraux a été mise en place, elle permet de définir les acteurs intervenant dans les autorisations préalables à tout engagement ou paiement.

La fiscalité

Au sein de la Direction administrative et financière, le responsable de la fiscalité coordonne la préparation des déclarations fiscales en veillant au respect des réglementations et législations fiscales en vigueur.

Le contrôle de gestion

Au sein de la Direction administrative et financière, le service contrôle de gestion est responsable de la coordination du processus budgétaire et de ses réestimés établis en cours d'année ainsi que du plan stratégique à trois ans. Il participe à l'élaboration des informations comptables et financières par l'élaboration du reporting mensuel de gestion, ainsi que toutes les analyses nécessaires à la Direction générale et assure également le suivi des investissements et du cash-flow, ainsi que le suivi d'indicateurs de gestion spécifiques de l'activité de la Société et de ses filiales.

Suivi des risques de marché

Le suivi des risques de marché est traité dans le rapport de gestion du présent Document de référence au chapitre « facteurs de risques et assurances ». À la lumière des priorités qui s'en dégagent, les responsables adaptent régulièrement le dispositif de contrôle y afférant.

Portefeuille d'investissements

Les investissements et désinvestissements sont soumis à une procédure d'autorisation préalable visant à s'assurer de leur conformité avec les axes stratégiques et les critères financiers de rentabilité retenus par le Groupe. Un reporting hebdomadaire présentant l'évolution du portefeuille d'investissement est envoyé à la Direction générale.

La paie et les rémunérations

L'organisation et la gestion de la paie sont placées sous le contrôle de la Direction administrative et financière.

L'actualisation des données juridiques et sociales relatives à l'élaboration de la paie fait l'objet d'une vérification régulière par le service juridique du Groupe.

Par ailleurs, les rémunérations des dirigeants font l'objet d'un examen du Comité des nominations et des rémunérations avant leur approbation par le Conseil d'administration et celles de l'ensemble des autres collaborateurs sont validées par la Direction générale.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le Contrôle Interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables : processus de production de l'information financière, processus d'arrêté des comptes et actions de communication.

Le dispositif de Contrôle Interne comptable et financier vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis ;
- l'application des orientations fixées par la Direction générale au titre des informations financières ;
- la préservation des actifs ;
- la qualité des remontées des informations qui concourent à l'élaboration des comptes publiés et la fiabilité de leur traitement centralisé pour le Groupe en vue de leur diffusion et de leur utilisation à des fins de pilotage ;
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion incluant la prévention des fraudes.

L'organisation comptable et financière

L'organisation de la Direction administrative et financière

Les responsables de la Direction administrative et financière assurent la mise en œuvre du pilotage comptable et financier, sous la supervision de la Direction générale, dans les domaines suivants : comptabilité, consolidation, gestion, services financiers et trésorerie.

Le traitement et la centralisation des flux de trésorerie ainsi que la couverture des risques de change et de taux sont assurés par la Direction financière, qui effectue le recensement des engagements et permet leur comptabilisation.

Les normes comptables

Le Groupe s'est doté d'un corps de règles et méthodes comptables, dont l'application est obligatoire par toutes les filiales consolidées afin de fournir une information financière homogène et fiable.

Ces règles comptables sont mises à jour régulièrement en tenant compte de l'évolution des réglementations et des référentiels comptables :

- les normes comptables fixent les principes nécessaires au traitement homogène des opérations. Elles précisent notamment les modalités d'enregistrement des éléments de bilan ainsi que le recensement et la valorisation des engagements hors bilan. Elles sont conformes aux normes IFRS, référentiel des comptes consolidés. La Direction comptable du Groupe effectue de façon permanente un travail de veille sur les nouvelles normes comptables en préparation afin d'alerter la Direction générale et d'anticiper leurs incidences sur les comptes du Groupe ;
- le plan de comptes fournit les définitions et les modalités d'élaboration du reporting nécessaires à l'établissement des comptes.

Les outils de pilotage

Le système de reporting mensuel des différents indicateurs économiques permet de suivre de façon continue et homogène l'évolution des performances de chacune des filiales et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs fixés.

Le Comité d'audit

Le rôle et les missions du Comité d'audit sont décrits plus haut page 58. Ces missions sont conformes à l'article L. 823-19 du Code de commerce (ordonnance de décembre 2008 sur les conditions d'application de la 8^e directive européenne sur le contrôle légal des comptes).

L'élaboration de l'information comptable et financière

La clôture des comptes et la consolidation

La Direction administrative et financière du Groupe est en charge de l'élaboration des comptes, celle-ci pouvant être source de risques financiers, notamment dans le cadre des arrêtés comptables, de la consolidation des comptes ou de la comptabilisation des engagements hors bilan.

La gestion des risques relative à l'élaboration des informations comptables et financières est assurée notamment par une veille des textes réglementaires, une anticipation des éventuelles problématiques, des échanges avec les Commissaires aux comptes et un calendrier adéquat.

Le processus de clôture des comptes fait l'objet d'instructions précises et d'un système de remontées d'information adapté permettant de traiter une information cohérente, exhaustive et fiable, selon une méthodologie homogène et dans des délais appropriés en fonction des échéances fixées par le Conseil d'administration et ses comités spécialisés.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet de vérifier notamment le correct ajustement et l'élimination des transactions internes ; la vérification des opérations de consolidation ; la bonne application des normes comptables ; la qualité et l'homogénéité des données comptables et financières consolidées et publiées.

La consolidation des comptes est réalisée semestriellement de manière centralisée par l'équipe de consolidation sur la base des informations transmises par les filiales. L'équipe revoit dans sa globalité les comptes du Groupe, procède à l'élaboration d'un dossier recensant l'ensemble des retraitements et des éliminations effectuées et documente les contrôles réalisés, assurant ainsi une traçabilité.

Le service consolidation est chargé en outre de la mise à jour des procédures de consolidation, de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information et de la maintenance de l'outil de consolidation.

Les Commissaires aux comptes

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées font l'objet, au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit complet lors des clôtures annuelles, par les auditeurs externes. Le Directeur général s'engage sur la sincérité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation.

Après avoir procédé conjointement à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, les Commissaires aux comptes assurent la certification des comptes consolidés du Groupe. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux de la Société dans un rapport destiné aux actionnaires du Groupe. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers du Groupe et au Comité d'audit à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

La sécurité des systèmes d'information

Les logiciels choisis sont adaptés aux exigences comptables et financières. Au niveau des systèmes d'information, les responsables travaillent au renforcement des dispositifs de séparation des tâches et d'amélioration du contrôle des droits d'accès.

Afin de garantir l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi que la sécurité et l'intégrité de l'ensemble des données et leur traitement face au risque de survenance d'un sinistre majeur, qu'il soit accidentel ou lié à des actes de malveillance, l'ensemble du système d'information est sécurisé par un système d'habilitation et de contrôle des accès au réseau, des procédures de sauvegarde des données ainsi que la protection des locaux.

La communication financière

La Direction administrative et financière est responsable de la coordination des informations diffusées à la communauté financière qui reflètent avec sincérité et transparence la situation, l'activité et les perspectives du Groupe.

Les responsables de la Communication Financière établissent un calendrier précis de diffusion aux marchés financiers d'une information à jour sur le Groupe. Ce calendrier est en adéquation avec les exigences des autorités de marché. Les responsables assurent une veille permanente et vérifient, avec le concours de la Direction juridique, que la communication est effectuée dans les délais requis, en conformité avec les lois et règlements, et dans le respect du principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

En travaillant en étroite collaboration avec la Direction générale, le Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes, les responsables de la Communication Financière établissent et coordonnent la diffusion de ces informations au travers de moyens divers (rapport annuel et semestriel, présentations financières, site Internet...).

Dans le cadre de son contrat de travail, chaque salarié signe une annexe relative à la déontologie qui prévoit notamment des obligations de confidentialité et d'abstention afin d'éviter sa mise en cause éventuelle ou celle de la Société, dans des situations constitutives de délits boursiers.

Le dispositif de contrôle interne n'est pas figé et évolue afin de permettre à la Direction générale de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de la Société. Le Conseil d'administration est informé des évolutions de ce dispositif et peut suivre son fonctionnement sur la base des informations que lui communique la Direction générale.

Contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales, la société Rallye dispose de deux Commissaires aux comptes titulaires et de deux Commissaires aux comptes suppléants :

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG

Associé signataire : Madame Catherine Chassaing (depuis octobre 2013).

Date du premier mandat : 29 juin 1993.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2019.

Ernst & Young et Autres

Associé signataire : Monsieur Pierre Bourgeois (depuis mai 2010).

Date du premier mandat : 1^{er} juin 1999.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

En application de l'article L. 822-14 du Code de commerce, l'associé signataire de Ernst & Young et Autres, Monsieur Pierre Bourgeois sera remplacé par Monsieur Henri-Pierre Navas à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Commissaires aux comptes suppléants

Société KPMG Audit ID

Suppléant de KPMG.

Date du premier mandat : 19 mai 2010.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2019.

Société Auditex

Suppléant de Ernst & Young et Autres

Date du premier mandat : 4 mai 2011.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

Ces cabinets sont également l'un et/ou l'autre Commissaire aux comptes des principales filiales de la Société.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE EN 2014 ET 2015

(En milliers d'euros)

	Ernst & Young				KPMG			
	Montant		%		Montant		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	247	212	4	4	236	201	28	19
Filiales intégrées globalement	5 884	5 570	91	92	347	371	42	35
Autres missions et prestations directement liées à la mission de Commissaires aux comptes								
Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	305	157	4	2	28	364	3	35
Sous-total	6 436	5 940	99	98	611	936	73	89
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	31	-	1	150	87	19	8
Autres	60	58	1	1	70	33	8	3
Sous-total	60	89	1	2	220	120	27	11
TOTAL	6 496	6 029	100	100	831	1 056	100	100

Rapport des Commissaires aux comptes

*établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur
le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société Rallye*

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Rallye et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 15 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Catherine Chassaing

Associée

Ernst & Young et Autres

Pierre Bourgeois

Associé